



Avolsheim info

Bulletin d'information de la commune n°90 – 1^{er} avril 2021

Sommaire

Le mot du Maire	p. 1
Recherche logement F3	p. 1
Concours maisons fleuries	p. 1
Allée du Dompeter	p. 2
Que se passe-t-il à l'école ?	p. 3
Les lutins des Bois	p. 3
APE/RPI	p. 3
Don du sang	p. 3
Ecrivain public	p. 3
L'état civil	p. 4
Infos paroissiales	p. 4
Nettoyage de la nature	p. 4
Urbanisme	p. 4
Avolsheim-plage	p. 4

RECHERCHE APPARTEMENT

Ludovic, notre employé communal cherche un logement de 3 pièces à louer ou à acheter sur Avolsheim.

Vous pouvez le contacter à la Mairie au **03.88.38.11.68**

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers habitants.

Le Conseil Municipal, réuni en séance le 30 mars, a validé le compte administratif 2020 de la commune et a voté le budget primitif 2021. Malgré nos moyens limités, nous parvenons à maîtriser correctement nos dépenses de fonctionnement et à dégager un excédent pour nos investissements. Le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel pour cette année sont consultables sur le site de la mairie (www.avolsheim.fr).

Lors de la séance, l'équipe municipale a également

- décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale,
- voté les subventions accordées aux associations.

Concernant ce dernier point, je remercie vivement le Club des Photographes et l'Association des Amis d'Avolsheim, ainsi que leur Président, de m'avoir demandé de conserver leur subvention et de l'utiliser pour la rénovation de l'allée du Dompeter.

Ces derniers jours, un couple de cigognes a commencé à construire un nid dans le parc Audéoud. Après avoir projeté de le déplacer en accord avec la LPO, nous y renonçons finalement, car la couvaison a déjà commencé... Nous laissons par conséquent les oiseaux tranquilles et invitons simplement les usagers du parc à être vigilants et à garder les distances avec le nid pour éviter le risque d'être souillés par la chute d'une fiente.

Pour finir, la cérémonie d'hommage et de souvenir à l'Armistice de 1945 se déroulera sans public le 8 mai prochain. Ceux qui le souhaitent sont invités à pavoiser leur maison ou balcon.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de Pâques.



Pascal GÉHIN

CONTINUEZ À EMBELLIR NOTRE VILLAGE !

Dans le contexte actuel, nous n'avons pas pu organiser la traditionnelle cérémonie de remise des prix pour les concours de fleurissement et de décorations de Noël pour l'année 2020. Aussi, la Commission Fleurissement s'est-elle rendue chez les lauréats le samedi 20 mars pour leur remettre un bel arrangement printanier.

Les gagnants du concours « maisons fleuries » sont :

Catégorie « Maisons avec jardins » : Mme Sylvie DUFFET, Mme Marie-Odile HAHN et M. Gaston LANG, Mme Natacha NGO, Mme Edwige PARLOUER, Mme Marianne STROH, M. et Mme Etienne VETTER.

Catégorie « Maisons avec jardins cachés » : M. et Mme Pascal GING, M. et Mme Messias MONTEIRO.

Catégorie « Immeuble Collectif » : M. et Mme TOMASINA-RELLE.

Catégorie « commerces » : Restaurant le Basilic.

Le Prix exceptionnel a été remis à l'Immeuble « Les écrins de Charlotte ».

Les gagnants du concours des maisons décorées de Noël sont : M. et Mme Jean-Claude BOEHLER, M. et Mme Mario BOEHLER, M. et Mme Francis FARNER, Mme Vanessa GEISTEL, M. et Mme Jean-Marie SENGLER.

UN GRAND BRAVO À TOUS LES PARTICIPANTS !



ALLÉE DU DOMPETER : création d'un nouvel alignement d'arbres

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier bulletin d'information de la commune du début du mois de février, nous venons vous rendre compte de l'avancée de notre projet.

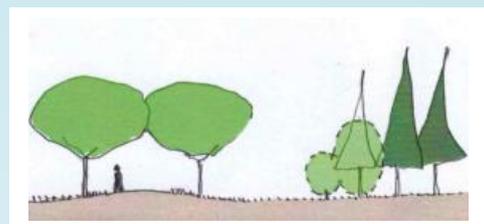
Après avoir consulté des organismes officiels, des spécialistes d'autres localités, des paysagistes, et avoir envisagé des dizaines d'essences, l'équipe en charge du dossier avait initialement retenu deux essences : le « *tilia cordata* » (tilleul à petites feuilles) et le « *pyrus calleriana chanticler* » (poirier), une espèce « locale » mais l'un sans fleurissement printanier et l'autre avec un fleurissement blanc.

Un habitant du village, travaillant chez un paysagiste, nous a suggéré une essence qui n'avait pas encore été explorée jusque-là : le « *crataegus laevigata paul's scarlet* » (aubépine). Après étude approfondie, il s'avère que cet arbre répond au cahier des charges que nous nous étions fixés, avec en premier lieu un beau fleurissement printanier.

L'équipe municipale, après avoir comparé les trois espèces, a finalement retenu :

LE CRATAEGUS LAEVIGATA PAUL'S SCARLET (AUBÉPINE)

« L'aubépine est un petit arbre d'environ 6 m de haut. Il s'adapte à tous les sols et ne demande aucun entretien pour se développer. Au printemps, l'aubépine rouge vous révélera son plus bel atout : une abondante floraison rose foncé, presque rouge, spécifique du cultivar 'Paul's scarlet'. Elle est remplacée à l'automne par de petits fruits rouges que viendront déguster les oiseaux ».



TRAVAUX PRÉPARATOIRES : à l'unanimité, les spécialistes consultés nous ont conseillé de diminuer de 3 rangées la nombre de sapins jouxtant l'allée. Les sapins, qui pourraient doubler de taille dans les 20 ans, risquent de nuire à la croissance des nouveaux arbres et amener de l'acidité dans la terre. Les conifères seront remplacés par des haies champêtres propices au développement de la biodiversité.

ENTREPRISE RETENUE : après étude des différents devis reçus, c'est l'entreprise WIRTH paysage de Neuve-Eglise qui a été choisie pour effectuer les travaux.

COÛT PRÉVU :	- abattage des prunus	3.120,00 euros TTC
	- abattage 3 rangées de sapins	3.235,20 euros TTC
	- rognage des souches	1.389,60 euros TTC
	- plantation + terreau + tuteurage etc...	4.142,40 euros TTC
	- 40 <i>crataegus laevigata paul's scarlet</i> en 18/20	10.800,00 euros TTC
	Soit au total	22.687,20 euros TTC

FINANCEMENT PARTICIPATIF : Rappel : Les personnes qui le souhaitent peuvent participer à l'opération en faisant un don. Un don à une association bénéficie d'une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, pour un don de 100 euros par exemple, « l'effort réel » s'élève à 34 euros.

La commune ne pouvant accepter de dons directement, l'association « Les Amis du Dompeter », qui dispose de l'agrément de la Préfecture pour de telles opérations, s'est spontanément proposée pour servir d'intermédiaire, et nous l'en remercions d'avance.

Comment donner ?

- les donateurs déposent un chèque **libellé à l'ordre des « Amis du Dompeter »** à la Mairie
- la mairie transmet le chèque à l'association qui l'encaisse et établit un reçu fiscal
- le reçu fiscal est envoyé à la Mairie qui le remet in fine au donateur.

CALENDRIER DES OPERATIONS : Dès à présent, la commune demande la réservation des arbres. À l'automne, on procèdera à l'abattage des sapins et à la plantation de notre nouvelle allée.

Que se passe-t-il à l'école ?

MARDI GRAS :

Même si les princesses, clowns, super-héros et autres animaux devaient aussi respecter le port du masque comme tout le monde, cela ne nous a pas empêchés de faire la fête tous ensemble et que ça fait du bien !

A cette occasion, c'est un savant fou à l'accent un peu bizarre qui a fait classe aux CP-CE1... alors que pour les CE2-CM1, la maîtresse a enfilé sa plus belle tenue de natation. Nous avons fini la journée en dégustant de succulents beignets offerts par l'école.



INSCRIPTIONS MATERNELLE RENTREE 2021 Les inscriptions pour les petites sections nées en 2018 auront lieu le vendredi 30 avril à partir de 16h15 à l'école du SCHLOTTEN. Merci de vous munir du carnet de santé à jour pour les vaccinations obligatoires et du livret de famille. N'oubliez pas également votre masque et votre stylo.

*Ecole primaire et maternelle - Groupe scolaire du Schlotten –
1 Route de Wolxheim - 67120 AVOLSHEIM - Tél. : 03.88.38.01.33 - email : ecole-avolsheim@wanadoo.fr*



Le mois de mars arrive, et nous laissons derrière nous le froid et les vacances d'hiver pour nous tourner vers l'arrivée du printemps et du beau temps. Nous avons passé une semaine de vacances à Versailles, à la cour du Roi Soleil, pour découvrir la vie avec Louis XIV et la noblesse française. Et tous les matins, c'était réveil sportif en motricité !

Pour la période à venir, l'adage précise : « en avril, ne te découvre pas d'un fil ! ». Aussi pensez à bien habiller vos enfants : il fait beau, mais pas encore très chaud. Et, si le Soleil se joint à nous, alors nous ouvrirons les manteaux !

Les inscriptions pour les vacances de printemps sont désormais possibles en ligne sur notre site internet : www.lutinsdesbois67.fr

L'équipe d'animation vous souhaite une bonne reprise. Nous avons hâte d'aller profiter des espaces de jeu extérieur avec les enfants !



L'APE RPI Avolsheim-Wolxheim

vous propose une vente groupée de farines, safran et miels. N'hésitez pas à faire participer votre entourage (famille, proches, collègues...) pour faire de cette opération une réussite.

Pour ce faire, c'est très simple, il suffit de demander un bon de commande par mail à : ape.rpi.avolwolx@gmail.com.

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'APE-RPI et à remettre avec votre bon de commande au plus tard pour le 15 avril. La date de distribution vous sera communiquée par mail.

Nous comptons sur votre participation !



COLLECTE DE SANG : REMERCIEMENTS

La collecte de sang organisée par l'association des donneurs de Sultz-les-Bains et Avolsheim a permis d'accueillir 58 donneurs dont 6 nouveaux. Un grand merci aux généreux donateurs, ainsi qu'aux bénévoles pour le bon déroulement de cette manifestation. La prochaine collecte aura lieu le mardi 06 juillet (notez la date dans vos agendas). En attendant portez-vous bien !



PERMANENCE ÉCRIVAIN PUBLIC : Le CCAS d'Avolsheim peut vous aider à constituer des dossiers administratifs sur papier, à écrire des courriers, à rédiger un C.V. ou une lettre de motivation, ou à faire vos démarches en ligne. N'hésitez pas à les contacter au **06.72.73.82.27 pour un rendez-vous**.

L'accueil est anonyme, individualisé et totalement gratuit.
CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE !

ETAT CIVIL :

Naissance :

11 mars : Hermès SAN SEBASTIAN

Grand anniversaire :

21 mai : Paul KISTLER 80 ans

OPERATION NETTOYAGE DE LA NATURE

Le samedi 13 mars, la paroisse protestante de Molsheim a organisé une balade « nature propre » dont le but consistait à ramasser les déchets non biodégradables le long du parcours de deux heures, tout en faisant se rencontrer des personnes qui ne se connaissaient pas forcément.



Le vent puissant et le ciel menaçant n'ont pas arrêté les 3 bénévoles, parmi lesquels se trouvait Fabienne, la responsable du club de « Gym Avolsheim » et Floriane, une de ses élèves habitant le village, qui avait proposé d'agir du côté du Dompeter. Sur quelques kilomètres, le petit groupe a ramassé énormément de déchets (4 gros bidons, 4 seaux de carrelage, 1 chaise pliante et beaucoup de bouteilles en plastique...), mais a été fort heureusement épargné par la pluie. Merci à vous Mesdames pour cette bonne action !

Quelques jours auparavant, le 8 mars, 2 autres habitants du village (Edwige P. et Dominique R.) avaient déjà rapporté à la déchèterie de Molsheim une remorque remplie de déchets ramassés en bordure d'un chemin près du Dompeter. Merci également à eux pour leur initiative et leur geste.

En revanche, **honte aux pollueurs** qui prennent la nature pour une poubelle et qui ne respectent pas notre environnement. Depuis quelques temps, on observe à nouveau beaucoup d'incivilités, parfois même au cœur de notre village (sacs déposés à côté des conteneurs de tri sélectif, dépôts de déchets verts sur les berges de la Bruche, déjections canines sur les espaces verts et la voirie). Ces actes délictueux ont été signalés à la gendarmerie et à la police municipale. Les auteurs s'exposent à des poursuites...

URBANISME : Règles à respecter pour tous vos travaux d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, tous les travaux, qu'ils portent sur une construction nouvelle ou existante, sont soumis à autorisation (notamment les travaux de clôtures, pose de panneaux photovoltaïques, fenêtres de toit, changement de tuiles, portes et fenêtres, ravalement de façade...). Selon la nature du projet, le type de dossier à déposer auprès de la mairie sera soit une déclaration préalable, soit un permis de construire ou de démolir, soit un permis d'aménager. Les projets déposés devront notamment être conformes aux dispositions du PLU (Plan Local d'Urbanisme consultable en ligne sur le site de la Commune). Attention : la réalisation des travaux faisant l'objet de la demande ne saurait être mise en œuvre avant la délivrance d'une autorisation émanant de la mairie. Les travaux réalisés sans autorisation, ou non conformes à l'autorisation délivrée, constituent une infraction au Code de l'urbanisme et sont susceptibles de poursuites judiciaires. Pour toute information, renseignez-vous auprès de la mairie.

Communauté de paroisses Sainte Édith Stein « Bruche, collines et coteaux »



4 avril : Dimanche de Pâques

10h : Messe de la résurrection du Seigneur en l'église S^t Materne

5 avril : Lundi de Pâques

10h : Messe en l'église d'Ernolsheim

18 avril : III^{ème} Dimanche de Pâques

10h : Messe dominicale en l'église S^t Materne

2 mai : V^{ème} Dimanche de Pâques

10h : Messe dominicale en l'église S^t Materne

13 mai : Solennité de l'Ascension du Seigneur

10h : Messe de la fête au Dompeter

16 mai : VII^{ème} Dimanche de Pâques

10h : Messe dominicale en l'église S^t Materne

24 mai : Lundi de Pentecôte

10h : Messe de la fête au Dompeter

30 mai : Solennité de la Très-Sainte-Trinité

10h : Messe dominicale en l'église S^t Materne et célébration des premières communions.

Avec mes cordiales salutations en cette période pascale,
Abbé Jauffrey WALTER, Curé-Doyen

AMENAGEMENT DES RIVES DE LA BRUCHE :

Le conseil municipal vous présente son chantier pour l'été : aménager une plage en contrebas de l'ancien dépôt de pain, accessible à tous et gratuite.

Début juin, 20 tonnes de sable prélevé dans une gravière proche seront livrées. Une paillote temporaire sera dressée dans le Parc Audéoud et proposera boissons et glaces, ainsi que des cabines pour se changer. Le parking se fera quai de la Bruche.

Si le niveau de l'eau le permet, une location de pédalos et de canoés est envisagée afin de naviguer sur ce bras calme.

La municipalité est en pourparlers avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour trouver une solution de relogement respectueuse de nos oies.

La commune recherche un(e) surveillant(e) de baignade expérimenté(e). CV et lettre de motivation sont à adresser à Pascal GÉHIN, Mairie d'Avolsheim.

